

# Développement de l'énergie et des ressources

Rapport annuel  
**2018–2019**



**Développement de l'énergie et des ressources**  
**Rapport annuel 2018-2019**

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2390-2 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-2392-6 (PDF : édition en français)

ISBN 978-1-4605-2390-2 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-2391-9 (PDF : édition en anglais)

12508 | 2019.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

### Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy  
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Mike Holland  
Ministre

---

### Du sous-ministre au ministre

L'honorable Mike Holland  
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous présenter le rapport annuel des activités du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,



Tom MacFarlane  
Sous-ministre



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des activités du Ministère. . . . .	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants . . . . .	13
Données financières . . . . .	21
Résumé des activités de dotation en personnel . . . . .	23
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	24
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	27
Annexe A : Sylviculture . . . . .	28
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne. . . . .	29
Annexe C : Incendies . . . . .	30
Annexe D : Poissons et faune . . . . .	31



# Message du ministre

Nous avons la chance de vivre dans une province riche en ressources naturelles. Non seulement pouvons-nous apprécier leur beauté, mais en outre elles offrent de formidables possibilités de croissance économique. Au fil des générations, les Néo-Brunswickois ont profité de la pêche, de la chasse, du camping et d'autres activités de plein air sur nos voies navigables et dans nos forêts. En outre, j'ai la chance de superviser nos secteurs de l'énergie et des mines, qui contribuent de manière importante à notre économie provinciale.

En tant que grand amateur de plein air fermement rattaché aux régions rurales du Nouveau-Brunswick, je suis fier du travail que le Ministère accomplit dans les domaines de l'énergie, des mines, de la foresterie, du poisson et de la faune. Je remercie le personnel dévoué du Ministère pour le travail important qu'il effectue chaque jour.

Je suis heureux que notre gouvernement s'emploie à assurer une gérance responsable de l'environnement et à promouvoir la vie en plein air et la gestion de la faune.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael R. Holland". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and "H".

L'honorable Mike Holland  
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

# Message du sous-ministre

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources apporte une contribution fondamentale à l'économie provinciale en appuyant la création d'emplois et la croissance économique dans les secteurs de l'énergie, des ressources halieutiques et fauniques, de la foresterie et des mines. Dans l'ensemble, notre mission consiste à maximiser la valeur économique, environnementale et sociale des forêts, de la faune aquatique et terrestre et des ressources énergétiques et minérales du Nouveau-Brunswick. L'engagement auprès des Premières Nations dans toutes nos activités constitue un élément crucial de notre travail, tout comme la collaboration étroite avec les intervenants et l'industrie.

La foresterie est une industrie traditionnelle profondément ancrée dans le tissu socioéconomique du Nouveau-Brunswick. À l'aide d'une approche de pointe en matière de cartographie de terrain et de la végétation, nous avons grandement progressé dans notre inventaire des terres et des forêts. Nous disposons maintenant sur l'ensemble de la province de renseignements numériques de haute résolution, à la fine pointe de la technologie, qui offrent aux scientifiques et aux gestionnaires un niveau d'information et des renseignements détaillés sans précédent sur le paysage de notre province. En outre, nous évaluons de façon continue les activités de coupe sur les terres de la Couronne afin d'assurer une récolte durable et des activités forestières de grande qualité. Nous avons réalisé des progrès importants dans le cadre de l'évaluation de notre réseau d'aires naturelles protégées et de nos programmes relatifs aux espèces en péril.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques demeure prioritaire et accorde une importance particulière à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à l'électrification des transports et à la recherche et au développement en matière de nouvelles technologies faibles en carbone. De plus, nous continuons de collaborer avec le secteur privé pour examiner les possibilités liées aux petits réacteurs modulaires.

En février 2019, la première édition des Journées de la pêche sportive d'hiver au NB a eu lieu pendant la fin de semaine du jour de la Famille. Nous encourageons continuellement les gens à aller dehors et à profiter du plein air en toutes saisons. Il s'agissait d'une excellente façon de promouvoir la pêche sous la glace comme un moyen agréable de profiter de l'hiver au Nouveau-Brunswick.

Les membres du personnel de notre ministère sont professionnels, dévoués et passionnés par leur travail. Nous nous engageons à veiller à ce que les Néo-Brunswickois profitent de nos ressources, tout en leur assurant un avenir viable et sain.



Tom MacFarlane  
Sous-ministre

# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en oeuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

## Nos grandes priorités :

### Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

### Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

### Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

### Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

### Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

### Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

Au cours de l'exercice 2018-2019, le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a mis l'accent sur ces priorités stratégiques en prenant les mesures suivantes.

- Mise en œuvre de la cinquième année de la stratégie d'intervention précoce de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui comprenait le traitement d'environ 200 000 hectares (ha) de forêt, la cartographie de 500 ha de terres touchées par la défoliation liée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la coordination et l'exécution d'un programme de surveillance des nouvelles populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui a permis le prélèvement d'échantillons à 1 851 endroits en sol néo-brunswickois.
- Collaboration avec les principaux propriétaires fonciers du Nouveau-Brunswick et des organismes voués à la protection et à la conservation de l'environnement pour élaborer une proposition conjointe dans le cadre de la composante du défi En route vers l'objectif 1 du Canada, dont le but principal est de protéger ou conserver 17 % des terres et des eaux douces du pays.
- Acquisition de plus de 2,3 millions ha de nouvelle couverture de données d'inventaire dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick à l'aide d'une approche de pointe en matière de cartographie de terrain et de la végétation appelée LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses) (en partenariat avec Service Nouveau-Brunswick), ce qui nous a permis d'achever une couverture provinciale complète.
- Collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada pour désigner le bassin hydrographique de la rivière Saint-Jean parmi dix lieux prioritaires au Canada pour la mise en œuvre de mesures visant à rétablir des espèces en péril.
- Développement d'un portail Web avec un système d'information géographique (SIG) qui inclura les Premières Nations Micmac et Peskotomuhkati, en plus de la Première Nation des Wolastoqiyik.
- Appui dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt au Nouveau-Brunswick et coordination de la mobilisation de 121 membres du personnel pour contribuer à la lutte contre les incendies en Alberta, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.
- Appui à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick pendant les inondations de 2018 par l'affectation de plus de 60 membres du personnel, y compris des équipes de gestion des incidents, de bateaux, d'autre matériel et de dispositifs de soutien logistique.
- Mise à disposition d'un certain nombre d'applications Web et mobiles interactives à l'usage du public, y compris une enquête halieutique annuelle, des cartes liées à la réglementation de la pêche sportive et des cartes indiquant l'empoissonnement et la profondeur des lacs.
- Tenue de la première édition des Journées de la pêche sportive d'hiver au NB, un événement qui aura lieu chaque année pendant la fin de semaine du jour de la Famille en février pour promouvoir la pêche sous la glace comme un moyen agréable de profiter de l'hiver au Nouveau-Brunswick et inciter plus de gens à essayer ce sport d'hiver.
- Efforts relatifs à la réalisation des mesures contenues dans le rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, en particulier en collaboration avec Énergie NB pour améliorer les services en matière de programmes d'efficacité énergétique, y compris ceux destinés aux Néo-Brunswickois à faible revenu.
- Engagement de 10 millions de dollars pour appuyer l'établissement d'un groupe de recherche sur les petits réacteurs modulaires (PRM) au Nouveau-Brunswick. Ce financement permettra d'établir le Nouveau-Brunswick en tant que chef de file dans le domaine de la recherche et du développement en matière de PRM.

# Mesures du rendement

<b>Gouvernement abordable et prêt à agir</b>	<b>Mesures</b>
Équilibrer le budget	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.
Équilibrer le budget	Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.
<b>Secteur privé dynamisé</b>	<b>Mesures</b>
Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels	Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne.
Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels	Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne.
Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels	Accroître l'indice de connaissances géoscientifiques.
Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels	Pourcentage des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget

### Mesure

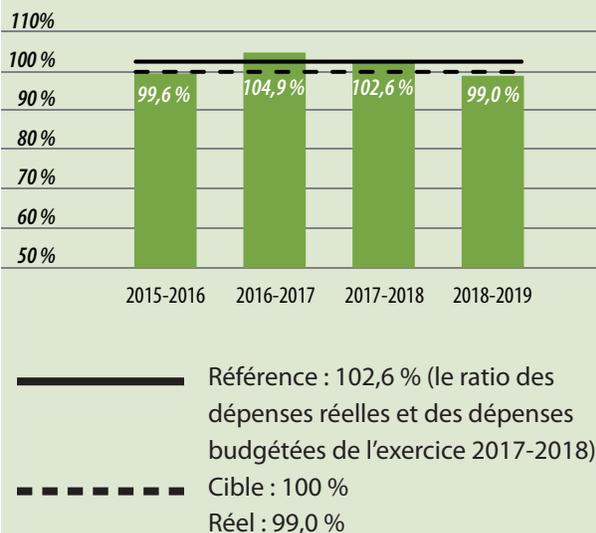
Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

### Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses engagées par le Ministère ont été supérieures ou inférieures aux dépenses qui étaient prévues dans le budget. Si les dépenses ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les dépenses ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

### Rendement général

Les dépenses courantes du Ministère ont été inférieures de 1,1 million de dollars aux dépenses budgétées.



### Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le Ministère respecte le budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice financier. Cette mesure montre si le Ministère peut mettre en œuvre et gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines circonstances seront indépendantes de la volonté du GNB (p. ex. inondations et incendies).

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Les dépenses engagées par le Ministère étaient inférieures aux dépenses budgétées en 2018-2019, principalement en raison de frais de gestion de permis inférieurs à ceux prévus.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget

### Mesure

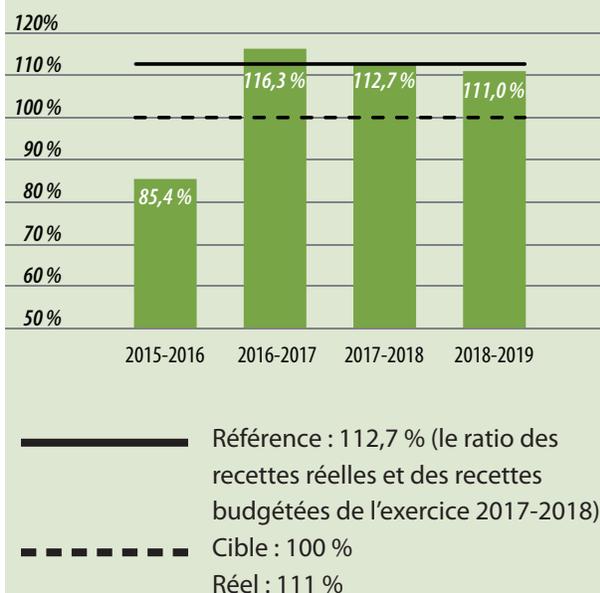
Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.

### Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère ont été supérieures ou inférieures aux recettes qui étaient prévues dans le budget. Si les recettes ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les recettes ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

### Rendement général

Les recettes courantes du Ministère ont dépassé de 8,8 millions de dollars le budget.



### Raison d'être de cette mesure

Cette mesure montre si le Ministère a obtenu les recettes qui étaient prévues dans le budget déposé au début de l'exercice financier.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Les recettes courantes du Ministère ont atteint 111 % du budget des recettes courantes, principalement en raison des redevances sur le bois, la potasse et le sel supérieures à celles prévues et des recouvrements liés à la mobilisation pour les incendies.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels

### Mesure

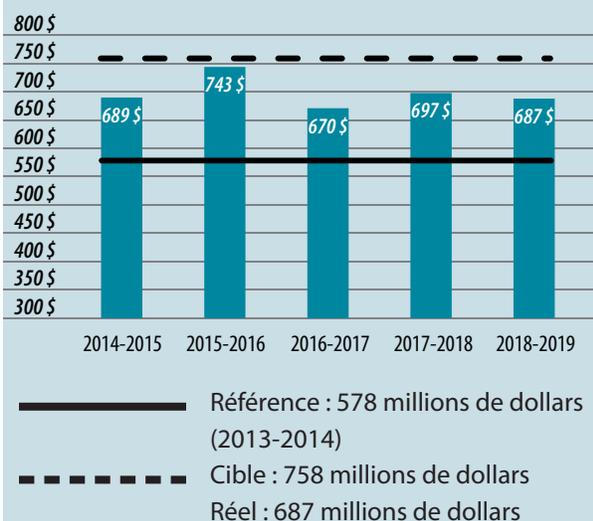
Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne.

### Description de la mesure

Le secteur forestier contribue de manière importante (environ 5 %) au PIB du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, à l'emploi dans la province. La consommation de bois sur les terres de la Couronne procure un approvisionnement stratégique au secteur forestier, en plus des approvisionnements et importations de bois du secteur privé. L'importance du secteur forestier dans le PIB est en grande partie fonction des prix des produits de base, mais également du volume total consommé.

### Rendement général

Le rendement du Ministère a légèrement diminué par rapport aux résultats de 2017-2018, ce dernier ayant déclaré 687 millions de dollars, soit une diminution de 1,4 %. Toutefois, la valeur réelle est inférieure de 9 % à la cible, qui était de 758 millions de dollars.



### Raison d'être de cette mesure

Cette mesure vise à éliminer les variations des prix des produits de base pour permettre au Ministère de connaître leurs incidences sur le PIB. Le rôle du Ministère consiste principalement à faciliter la consommation du volume pour augmenter à terme la contribution du secteur forestier au PIB. Des facteurs multiplicateurs ont été élaborés pour associer la production de bois rond, la production de bois transformé et les ventes de produits de pâtes et papiers connexes au PIB direct et indirect. Le gouvernement n'a aucun contrôle sur les prix des produits de base, mais il peut influencer sur la consommation de bois rond de la Couronne.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère a recouru à des stratégies pour maximiser la consommation de l'approvisionnement durable de la Couronne, comme des affectations temporaires et des approbations d'exportation. Le résultat était inférieur de 9 % à la cible et légèrement inférieur au résultat de 2017-2018. La réduction du PIB comparativement à 2017-2018 découle de la consommation réduite de bois de sciage de cèdre et de pin et de pâte de feuillus en 2018-2019 par rapport aux inventaires de bois rond de scierie et aux marchés de produits finis.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels

### Mesure

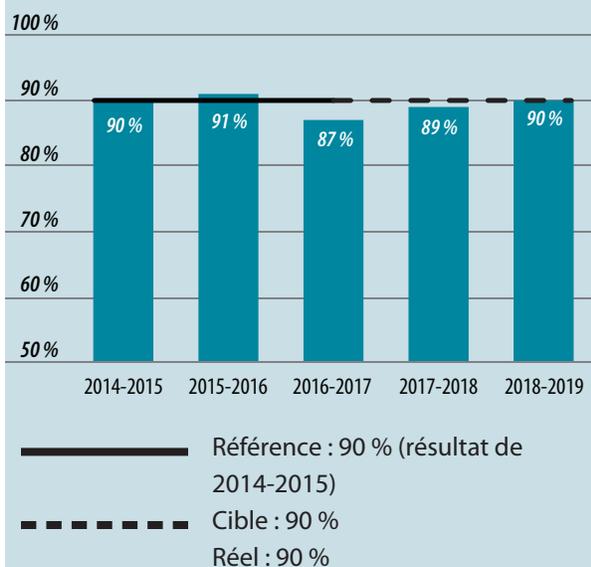
Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne.

### Description de la mesure

Mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Ministère, soit une consommation complète du volume de bois rond, désigné en tant que PAC.

### Rendement général

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 90 % de la PAC, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017-2018 et respecte l'objectif.



### Raison d'être de cette mesure

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'année, et les flux peuvent être comparés par rapport aux tendances de consommation des années précédentes. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère a poursuivi les initiatives de l'année précédente, lesquelles visaient à améliorer la communication avec les titulaires de permis pour mieux suivre les tendances du flux du bois et à améliorer et faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportation et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible, soit 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement de bois équivalant à environ 341 000 m<sup>3</sup>, soit 6 % de la quantité totale de bois provenant des terres de la Couronne. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 284 000 m<sup>3</sup> et 57 000 m<sup>3</sup>, respectivement.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels

### Mesure

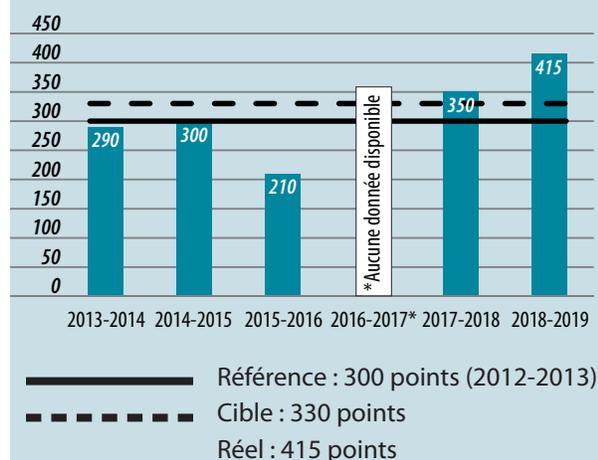
Hausse de l'indice de connaissances géoscientifiques.

### Description de la mesure

Chaque année, le personnel de la Direction des études géologiques réalise des projets scientifiques dans le but de mieux comprendre la géologie du Nouveau-Brunswick. Des « points » sont attribués à chacun de ces projets en fonction de leur valeur scientifique. Ces points sont cumulés pour générer un indice de connaissances géoscientifiques. L'indice de connaissances géoscientifiques ci-dessous correspond à la somme des points attribués aux rapports, aux cartes et aux articles de revue qui sont produits chaque année dans le domaine des sciences de la Terre.

### Rendement général

Au cours de l'exercice 2018-2019, le rendement du Ministère a dépassé la cible qui avait été fixée pour l'amélioration des connaissances géoscientifiques. Ce résultat peut être attribué à un financement et un soutien adéquat pour l'utilisation de nouvelles technologies, à un nombre peu élevé de perturbations des travaux qui avaient été planifiés, à la mise en place d'une publication annuelle intitulée « Résumés de projets géoscientifiques et autres activités » et à un nombre accru de publications découlant de collaborations fructueuses avec des chercheurs universitaires et l'industrie.



### Raison d'être de cette mesure

La collecte de données géoscientifiques par le gouvernement est considérée comme un avantage concurrentiel qui vise à attirer les investissements dans les secteurs des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick. Les sociétés d'exploration et les prospecteurs dépendent du gouvernement pour obtenir les données géologiques dont ils ont besoin pour trouver des gisements rentables. Par ailleurs, les données géoscientifiques sont essentielles à la prise de décisions éclairées en ce qui a trait à la planification de l'utilisation du territoire, aux possibles risques géologiques, à l'atténuation de l'érosion des zones côtières, à la localisation de sources d'approvisionnement en agrégats de construction pour les projets d'infrastructure, aux études sur les eaux souterraines et à la gestion forestière.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Plusieurs projets ont été réalisés dans les catégories suivantes.

1. Cartographie du substrat rocheux : Les substrats rocheux au Nouveau-Brunswick sont cartographiés dans le but de concevoir un cadre géologique pour l'exploration minérale et la planification de l'utilisation du territoire.
2. Cartographie des dépôts meubles et cartographie côtière : Les dépôts de surface au Nouveau-Brunswick, y compris les gisements de sable et de gravier, sont cartographiés, et leur composition chimique est analysée pour relever les anomalies des minéraux métallifères et pour trouver des dépôts d'agrégats pouvant servir de matériaux de construction. Les effets de l'érosion côtière sont consignés par écrit dans le but de guider la planification de l'utilisation du territoire.
3. Gisements de minéraux métallifères : Les caractéristiques géologiques de gisements de minéraux métallifères connus (plomb, zinc, cuivre, or, étain, antimoine, etc.) au Nouveau-Brunswick sont consignées par écrit pour fournir à l'industrie de l'exploration des lignes directrices à suivre lors de la recherche de nouveaux gisements.
4. Ressources pétrolières : Les caractéristiques géologiques des gisements de pétrole au Nouveau-Brunswick sont consignées par écrit pour fournir des lignes directrices à l'industrie de l'exploration pétrolière.
5. Bases de données géoscientifiques : Des données sur des rapports et des cartes géoscientifiques, et sur les ressources minérales et pétrolières, sont collectées, conservées et communiquées à des clients sous la forme de fichiers numériques sur le site Web du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels

### Mesure

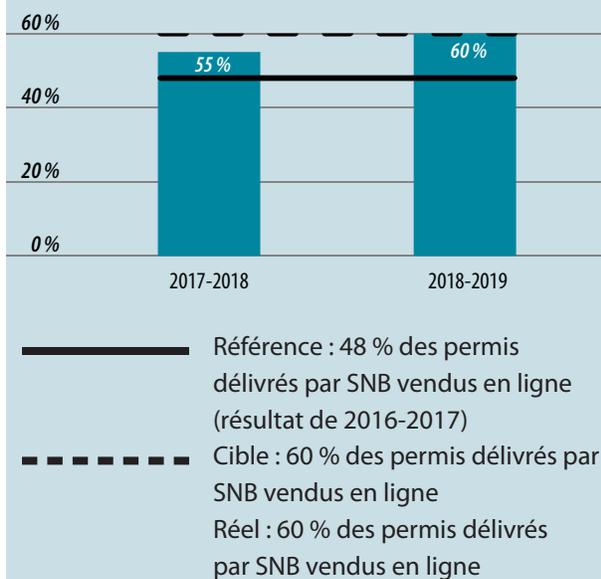
Pourcentage des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

### Description de la mesure

Des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques, comme des permis de chasse et de pêche, peuvent être obtenus aux centres de services de SNB, en ligne et auprès de différents fournisseurs situés aux quatre coins de la province. Plusieurs clients sont d'avis qu'il est plus facile de procéder en ligne plutôt que de se rendre à un centre de services de SNB. Cette mesure montre les résultats des efforts accomplis par le Ministère pour favoriser cette possibilité en libre-service et pratique par rapport au recours aux centres de services de SNB.

### Rendement général

Au cours de l'exercice 2018-2019, 60 % des ventes de permis par SNB ont eu lieu en ligne, de sorte que l'objectif a été atteint.



### Raison d'être de cette mesure

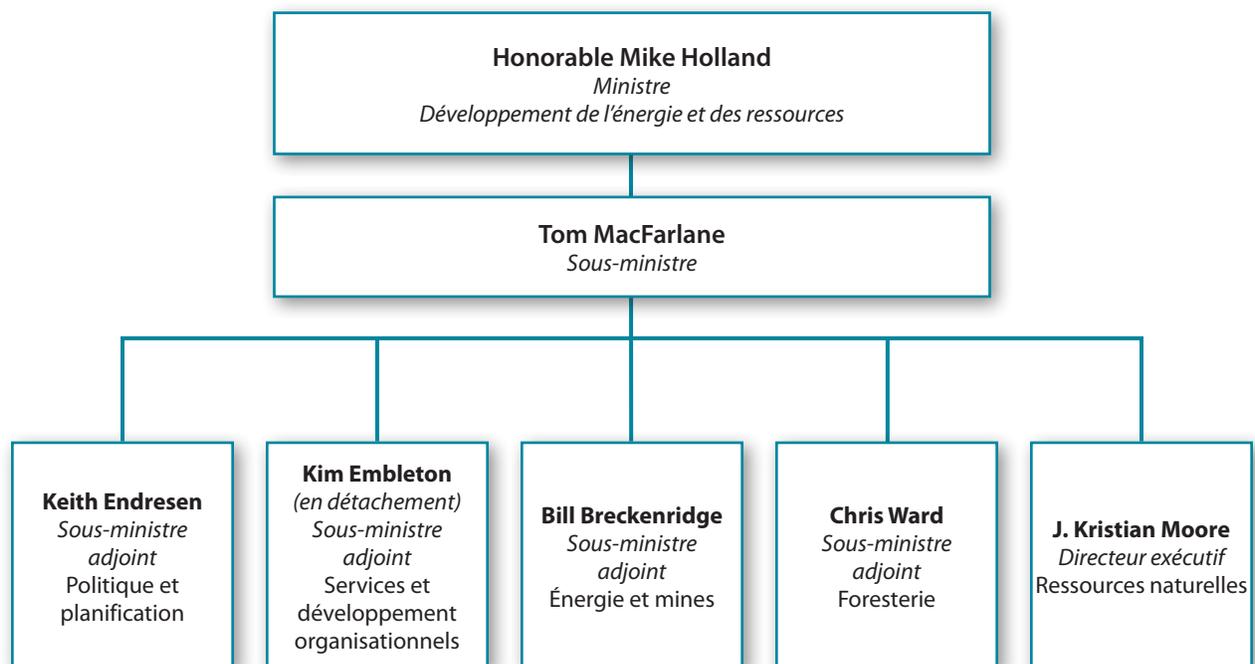
Le Ministère souhaite mieux faire connaître l'option « libre-service » qui permet d'acheter en ligne des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques. En règle générale, les achats en ligne sont plus rapides et plus efficaces, en plus de pouvoir être effectués à la convenance des clients, ce qui peut améliorer l'expérience dans son ensemble pour ces derniers.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère continue de promouvoir la possibilité d'effectuer des achats en ligne dans tous les documents imprimés fournis aux clients et lors d'échanges par téléphone avec ces derniers.

# Survol des activités du Ministère

Le mandat du ministère du Développement de l'énergie et des ressources consiste à soutenir, à gérer et à protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à développer et à gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.



# Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel 2018-2019 du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Cette administration commune concerne la Division des politiques et de la planification et la Division des services et du développement organisationnels.

## Division de la foresterie

La Division de la foresterie soutient, gère et protège les forêts du Nouveau-Brunswick et est constituée des directions suivantes : la **Direction de la planification forestière et de l'intendance** et la **Direction des activités forestières et de la mise en valeur**. Ces directions partagent la responsabilité de la gestion forestière durable des terres de la Couronne.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. Cette direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être responsable de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province à l'aide de programmes de repérage et de rétablissement d'espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires en matière de conservation, y compris la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, Conservation de la nature Canada, Canards illimités Canada et d'autres organismes, pour élaborer une proposition globale dans le cadre de la composante du défi En route vers l'objectif 1 du Canada, dont le but principal est de protéger ou conserver 17 % des terres et des eaux douces du pays.

- ♦ La Direction, en coordination avec le Partenariat pour une forêt en santé, a adopté une approche exhaustive pour mesurer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les forêts du Nouveau-Brunswick. Le personnel a effectué des levés aériens sur plus de 9 600 km et des levés terrestres sur 4 600 km et a relevé une défoliation à l'état de traces ou une défoliation modérée sur 500 hectares seulement. Il s'agit d'un signe prometteur quant à l'efficacité de la stratégie d'intervention précoce.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle pour la sylviculture, les routes, les opérations de récolte et le bois récolté sur les terres de la Couronne. Cette direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidiennement avec le secteur forestier relativement à des questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a été intégrée avec succès au système de gestion environnementale des titulaires de permis sur les terres de la Couronne par l'entremise de réunions, de visites sur le terrain et de vérifications par des tiers, ce qui a mené à une certification environnementale de tous les titulaires de permis.
- ♦ La Direction a mené de nombreuses séances de partage d'information avec des détenteurs de droits, des parties intéressées et des groupes d'intérêt, rehaussant ainsi la transparence en ce qui concerne la gestion des forêts de la Couronne.

## Division des ressources naturelles

La Division des ressources naturelles soutient, gère et protège les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick.

La Division est constituée des directions ou sections suivantes : la **Direction du poisson et de la faune**, la **Direction de la lutte contre les feux de forêt**, la **Direction des opérations et des services de soutien régionaux** et la **Section des opérations – terres de la Couronne**.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. Cette direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de sensibilisation en matière de conservation.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a réussi à mettre à la disposition du public plusieurs applications Web ou mobiles interactives. Il s'agissait notamment d'une enquête halieutique annuelle, de cartes liées à la réglementation de la pêche sportive et de cartes indiquant l'empoissonnement et la profondeur des lacs.
- ♦ La province a tenu la première édition des Journées de la pêche sportive d'hiver au NB. Cet événement aura lieu chaque année pendant la fin de semaine du jour de la Famille en février pour promouvoir la pêche sous la glace comme un moyen agréable de profiter de l'hiver au Nouveau-Brunswick et inciter plus de gens à essayer ce sport d'hiver.

La **Direction de la lutte contre les feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de sensibilisation et d'administration pour le programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction des feux de forêt, en plus d'assurer la coordination et le soutien pour les véhicules et les communications radio du Ministère ainsi que l'entretien des petits moteurs.

### Faits saillants

- ♦ En plus de fournir du soutien aux régions pour les incendies sur le territoire du Nouveau-Brunswick, la Direction a coordonné la mobilisation de 121 membres du personnel pour contribuer à la lutte contre les incendies en Alberta, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Cela a été réalisé au moyen d'un accord de mise en commun des ressources conclu avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), entente qui vise à acheminer des ressources à partir de provinces ayant peu de feux en activité vers des provinces aux prises avec de nombreux feux de forêt. Dans le cadre de cet accord, les dépenses associées à l'extinction d'incendies à l'extérieur de la province sont remboursées.
- ♦ La Direction a organisé plus de 10 cours de formation destinés à plus de 200 employés provinciaux et fédéraux (ministère du Développement de l'énergie et des ressources, Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, ministère de la Défense nationale) et membres du personnel des services d'incendie. Les cours comprenaient les techniques de base de lutte contre l'incendie jusqu'à la formation d'une équipe de gestion des incidents.
- ♦ La Direction a mis en œuvre le programme « Intelli-feu » et a offert une formation aux membres du personnel de plus de 25 services d'incendie afin qu'ils puissent transmettre les connaissances à leurs collectivités respectives et inciter les propriétaires à rendre leurs propriétés plus résistantes aux feux de végétation.
- ♦ L'Unité des opérations aériennes a entrepris une transition importante d'un produit ignifuge obsolète à un produit moderne et a amélioré tous les postes de rechargement en conséquence.
- ♦ La Direction a mis en œuvre un projet pluriannuel pour améliorer et moderniser les stations de météorologie forestière et les infrastructures connexes et établir la surveillance pour le site Web de météorologie forestière du Nouveau-Brunswick et les éléments livrables connexes.

- ◆ La Direction a appuyé l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick au moyen de l'affectation d'effectifs, de matériel et de membres d'équipes de gestion des incidents lors des inondations printanières de 2018.

La **Direction des opérations et des services de soutien régionaux** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. Elle est composée de 12 districts et de 18 bureaux dont l'administration centrale est située dans la région 1 (Bathurst), la région 2 (Miramichi), la région 3 (Fredericton) et la région 4 (Edmundston).

### Faits saillants

- ◆ La Division a continué de mettre en œuvre plusieurs pratiques exemplaires pour la gestion de la charge de travail, notamment des plans de travail intégrés pour coordonner les activités des employés et des tableaux de bord opérationnels pour suivre le rendement et accroître l'efficacité de l'exécution des programmes ministériels.
- ◆ Les membres du personnel dans les régions ont participé à cinq projets d'amélioration des processus et à 56 initiatives de recherche du gaspillage pour obtenir des gains d'efficacité et des économies dans leur zone de travail.

La **Section des opérations – terres de la Couronne** a été créée au cours de l'exercice et est chargée des fonctions d'arpentage du Ministère et d'appuyer d'autres directions du Ministère pour les opérations liées aux terres de la Couronne.

### Faits saillants

- ◆ La Section a collaboré avec le personnel de 12 districts pour coordonner 287 demandes d'accès à des terres de la Couronne (pour des érablières, des sentiers motorisés, des parcs éoliens, des transferts de contrôle administratif, des échanges de terrains, des concessions à bail, des permis d'occupation et des cas d'occupation non autorisée).

- ◆ La Section a traité 88 demandes d'arpentage, notamment des demandes d'arpentage concernant des aires naturelles protégées, des cas d'occupation illégale et le rétablissement de limites pour des titulaires de permis forestiers.

- ◆ La Section a coordonné l'exécution de nombreux programmes d'inspection des terres de la Couronne à l'échelle régionale (inspections de baux, anciennes voies ferrées, dépôt illégal de déchets sur les terres de la Couronne) et de programmes d'inventaire forestier (lots d'échantillonnage permanents, tordeuse des bourgeons de l'épinette, amélioration générale des arbres, affiches relatives aux aires naturelles protégées, perturbations forestières).

- ◆ La Section a également dirigé six projets d'amélioration des processus, ou y a participé, pour obtenir des gains d'efficacité et des économies.

## Division de l'énergie et des mines

La Division de l'énergie et des mines fournit la structure de réglementation pour le développement et la gestion des ressources énergétiques et minérales de la province.

L'unité de la Division qui est responsable des mines fournit des connaissances géologiques d'importance, assure la promotion des ressources de la province et offre conseils et soutien aux secteurs public et privé. De plus, elle assure l'exploration et l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures et de la tourbe et des agrégats qui se trouvent sur les terres de la Couronne à l'aide d'un cadre réglementaire rigoureux.

L'unité de la Division qui est responsable de l'énergie fournit un soutien pour les politiques, les règlements et les lois touchant le secteur énergétique en aval, qui permettent d'équilibrer les besoins des consommateurs, de l'industrie et sur le plan de l'environnement.

La Division se compose de la **Direction de l'énergie**, de la **Direction des études géologiques** et de la **Direction du développement des minéraux et des ressources**.

La **Direction de l'énergie** comporte trois grands secteurs : la durabilité, l'électricité et le pétrole. Le groupe de la durabilité collabore étroitement avec les groupes de l'électricité et du pétrole pour assurer la réglementa-

tion efficace et l'adoption des initiatives en matière d'efficacité énergétique et d'atténuation des changements climatiques. Cela comprend des possibilités de développement durable dans l'ensemble des secteurs de l'énergie. Le groupe de l'électricité travaille en étroite collaboration avec Énergie NB et les services publics municipaux pour assurer l'efficacité et la transparence de la réglementation du secteur. Le groupe du pétrole fournit de l'information sur les tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat en produits pétroliers tout en maintenant la stabilité des prix. La Direction surveille les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) relatives aux activités du secteur et veille à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Par ailleurs, la Direction de l'énergie travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères de la province et des groupes d'intérêt sur des questions propres au secteur lorsque cela est nécessaire.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a poursuivi la mise en œuvre des mesures définies dans le rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du Nouveau-Brunswick* en accordant une attention particulière aux mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux véhicules électriques.
- ♦ La Direction a continué de participer à l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité (RECSI), qui était dirigée par Ressources naturelles Canada et qui avait pour but de déterminer quels grands investissements dans les infrastructures électriques pourraient permettre de réduire de manière considérable les émissions dans les provinces de l'Atlantique. Un rapport (résumé à l'intention des décideurs de la région de l'Atlantique) résumant les constatations techniques et les environnements stratégiques régionaux a été publié en 2018.
- ♦ La Direction a continué de participer à l'élaboration d'une feuille de route pancanadienne pour les petits réacteurs modulaires (PRM) avec des intervenants d'autres provinces et des services publics. Le rapport final – *Appel à*

*l'action : feuille de route des petits réacteurs modulaires* – a été publié à l'automne 2018.

- ♦ Un montant de 10 millions de dollars a été dépensé pour appuyer l'établissement d'un groupe de recherche sur les petits réacteurs modulaires au Nouveau-Brunswick. Ce financement permettra d'établir le Nouveau-Brunswick en tant que chef de file dans le domaine de la recherche et du développement en matière de PRM.

La **Direction des études géologiques** est constituée de trois sections : la Section des études géologiques du Nord, la Section des études géologiques du Sud et la Section des services de promotion et d'information. Elle est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans les secteurs des ressources minérales et pétrolières en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. En outre, elle gère une importante base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- ♦ Tenue de la 43e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a rassemblé plus de 290 délégués pour des présentations sur divers sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- ♦ Promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick lors du Forum sur l'exploration minière 2019, à Vancouver, et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, à Toronto.

- ◆ Versement de quelque 421 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider à financer 17 projets d'exploration et de 290 000 \$ à 54 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des minéraux et des ressources** se compose de la Direction de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. De façon générale, la Direction du développement des minéraux et des ressources administre et gère l'attribution des droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation de ces ressources en mettant en application de manière efficace les lois et les règlements qui relèvent du Ministère.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a collaboré activement avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'élaboration du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), qui a ensuite été approuvé par le ministre et qui a été lancé officiellement en mars 2019.
- ◆ La Direction a délivré une licence d'exploration de tourbière pour l'exploitation éventuelle de deux nouvelles tourbières. La conversion à un bail d'exploitation de tourbière et l'exploitation ultérieure dépendent d'un examen réussi, de l'évaluation du site, de la consultation auprès des Premières Nations et de la détermination de l'étude d'impact sur l'environnement.

### Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification offre du soutien au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Elle est composée de la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, de la **Direction des affaires réglementaires**, de la **Direction de l'excellence**

**du rendement**, de la **Direction des affaires corporatives** et de la **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales-provinciales-territoriales.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a fourni du soutien pour le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et a continué de participer activement à la préparation du renouvellement et de l'amélioration de la vision pour les forêts du Canada, qui vise à établir l'avenir souhaité collectivement pour les forêts et les pratiques en gestion forestière au pays.
- ◆ La Direction a appuyé la participation et les travaux de la province au sein du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, du Conseil de la fédération et de la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

La **Direction des affaires réglementaires** fournit leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, pour des initiatives et des propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et les questions de confidentialité.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a répondu à 36 demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

- ◆ La Direction, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, a fourni un soutien administratif pour les politiques au Comité de gestion des politiques du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et a appuyé d'autres processus visant à améliorer les communications externes.
- ◆ La Direction a assuré un soutien dans le cadre de l'élaboration d'accords de financement et de protocoles d'entente en vue de la création d'un groupe de recherche pour promouvoir les petits réacteurs modulaires au Nouveau-Brunswick et de l'établissement d'une chaire de recherche sur les technologies de pointe en matière de réacteurs nucléaires à l'Université du Nouveau-Brunswick.
- ◆ La Direction a également appuyé l'élaboration d'autres protocoles d'entente, par exemple pour collaborer avec le gouvernement du Canada relativement à la croissance propre liée à l'exploitation des ressources naturelles et pour promouvoir le développement d'un secteur de l'énergie éolienne en mer.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB et dirige les projets d'amélioration des processus à l'échelle du Ministère.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a collaboré avec les secteurs de programme pour mettre en œuvre neuf projets d'amélioration des processus Lean Six Sigma/ceinture verte et a réalisé deux séances de formation sur la recherche du gaspillage pour 16 employés. En 2018-2019, la Direction a également piloté un programme de formation ceinture jaune pour enseigner à 14 employés la manière d'utiliser les pratiques exemplaires pour réaliser des projets d'amélioration à petite échelle. Ce travail a permis d'améliorer la prestation des services et a généré des économies de temps et d'argent se chiffrant à plus de 850 000 \$.

- ◆ En outre, la Direction a fourni un soutien à des secteurs de programme dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du Ministère, ainsi que dans la mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion pour les initiatives et les activités stratégiques, y compris la gestion de projets, la gestion des processus et les techniques de gestion quotidienne.

La Division des politiques et de la planification se compose également de la **Direction des affaires corporatives**, qui fournit un soutien pour les politiques ministérielles (par exemple, révision et analyse des contrats et des accords) et assure une liaison avec le Cabinet du procureur général relativement à des initiatives ayant trait à des litiges et à des projets de loi ou à d'autres initiatives majeures, et de la **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique**, qui est chargée des prévisions, de la surveillance, de la recherche et de l'analyse statistique et de l'établissement de rapports en matière d'économie.

### Faits saillants

- ◆ La Direction a publié (en ligne) des rapports *Examen du secteur* relatifs aux secteurs de la foresterie, des mines et de l'énergie ainsi qu'un nouveau rapport *Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick*, tous pour 2017.
- ◆ En outre, la Direction a fourni des mises à jour, des commentaires et une analyse au sujet des divers accords commerciaux en cours de négociation, particulièrement l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

### Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels fournit une orientation et du soutien dans les domaines des ressources humaines, des services financiers, de l'information et des technologies et de la gestion des installations. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location et à la délivrance de permis.

La Division des services et du développement organisationnels est constituée de la **Direction des services financiers**, de la **Direction des services des ressources humaines**, de la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** et de la **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis**.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, ce qui comprend la gestion des dépenses et des recettes, l'établissement des budgets, la comptabilité et la production de rapports financiers.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a normalisé un processus de rapports mensuels afin de faciliter la production de rapports financiers relatifs aux prévisions de dépenses et de recettes pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services touchant la gestion des ressources humaines, ce qui comprend l'embauche et la fidélisation des employés, la classification, les relations de travail, les politiques en matière de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme celui sur la santé et la sécurité. En 2018-2019, ces services ont été fournis par Service Nouveau-Brunswick au nom de la Division des services et du développement organisationnels.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a continué de fournir des services efficaces et cohérents de gestion des ressources humaines au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

- ♦ La Direction a coordonné la formation continue des gestionnaires et des superviseurs concernant différents sujets reliés aux ressources humaines, notamment la santé mentale, la santé et la sécurité au travail, la consommation de substances et les milieux de travail respectueux.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit des services à l'échelle de la province au Ministère, notamment en lien avec les technologies de l'information, la gestion des documents, le système d'information géographique, la sécurité de l'information, la gestion de l'intranet et la gestion des installations.

### Faits saillants

- ♦ La Direction a exécuté un projet pilote relatif à la mise en place d'aéronefs télépilotes en vue de leur utilisation au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. En plus de permettre des gains d'efficacité, cette technologie fournira des renseignements plus précis qui mèneront à une meilleure prise de décisions. Par exemple, des économies pourraient être réalisées grâce à l'exécution plus ciblée des activités de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette technologie permet également au Ministère de repérer de manière précise les points chauds dans les zones touchées par des feux incontrôlés. En outre, la saisie plus précise d'informations permet au Ministère de surveiller et de protéger les zones sensibles, notamment les aires naturelles protégées contre les dommages et les zones côtières contre l'érosion.

La **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne sur le territoire de la province, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les

échanges et les concessions à bail. Elle administre également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs de VTT et de motoneige.

### **Faits saillants**

- ◆ 230 demandes concernant des terres de la Couronne ont été reçues et traitées.
- ◆ 400 concessions à bail (renouvellement et nouvelles concessions) et 114 permis d'occupation concernant des terres de la Couronne ont été délivrés.

# Données financières

## Ventilation des dépenses de l'exercice 2018-2019 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Administration	8 453 000	400	8 453 400	7 411 700	(1 041 700)
Ressources naturelles	83 147 000	73 600	83 220 600	82 526 300	(694 300)
Énergie et Mines	6 598 000	9 028 000	15 626 000	16 428 700	802 700
Gestion des terres	3 622 000	–	3 622 000	3 470 900	(151 100)
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>101 820 000</b>	<b>9 102 000</b>	<b>110 922 000</b>	<b>109 837 600</b>	<b>(1 084 400)</b>
Programme d'immobilisations	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Amélioration du réseau de drainage de la mine Caribou	1 250 000	–	1 250 000	0	(1 250 000)
Bassin hydrographique Musquash	250 000	–	250 000	144 600	(105 400)
Infrastructure du Sentier NB Trail	1 050 000	–	1 050 000	866 900	(183 100)
Achat de terres	1 500 000	–	1 500 000	0	(1 500 000)
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>4 050 000</b>	<b>–</b>	<b>4 050 000</b>	<b>1 011 500</b>	<b>(3 038 500)</b>
Programme à but spécial	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Fonds en fiducie pour la faune	1 700 000	–	1 700 000	1 693 500	(6 500)
Projets à frais recouvrables	200 000	–	200 000	77 900	(122 100)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	–	1 400 000	1 658 000	258 000
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>3 300 000</b>	<b>–</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 429 400</b>	<b>129 400</b>

### Ventilation des recettes de l'exercice 2018-2019 (\$)

Recettes	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Rendement des investissements	126 000	–	126 000	185 000	59 000
Permis et licences	5 652 000	–	5 652 000	5 856 500	204 500
Ventes de biens et services	3 979 000	–	3 979 000	5 387 700	1 408 700
Redevances	69 730 000	–	69 730 000	76 501 900	6 771 900
Amendes et pénalités	239 000	–	239 000	247 200	8 200
Recettes diverses	20 000	–	20 000	372 300	352 300
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>79 746 000</b>	<b>–</b>	<b>79 746 000</b>	<b>88 550 600</b>	<b>8 804 600</b>
Comptes de capital	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Recouvrements de capital – de provenance interne	40 000	–	40 000	46 400	6 400
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>40 000</b>	<b>–</b>	<b>40 000</b>	<b>46 400</b>	<b>6 400</b>
Comptes à but spécial	Budget principal des dépenses	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Subventions conditionnelles – Canada	200 000	–	200 000	77 900	(122 100)
Rendement des investissements	39 000	–	39 000	28 300	(10 700)
Permis et licences	3 103 000	–	3 103 000	3 264 700	161 700
Ventes de biens et services	5 000	–	5 000	–	(5 000)
Recettes diverses	–	–	–	600	600
<b>Total pour 2018-2019</b>	<b>3 347 000</b>	<b>–</b>	<b>3 347 000</b>	<b>3 371 500</b>	<b>(24 500)</b>

# Résumé des activités de dotation en personnel

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Ci-après figure le résumé des activités de dotation en personnel de l'exercice 2018-2019 du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2018	2017
Permanent	550	539
Temporaire	74	66
<b>TOTAL</b>	<b>624</b>	<b>605</b>

Le Ministère a annoncé 34 concours, soit 12 concours publics (externes) et 22 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste exige : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un degré élevé d'expertise et de formation;</li> <li>• un degré élevé de compétences techniques;</li> <li>• des experts reconnus dans leur domaine.</li> </ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres d'une minorité visible l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents qui font partie des bassins d'employés talentueux gouvernementaux et ministériels et qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, c'est-à-dire le rendement, l'état de préparation, la volonté et le niveau d'urgence.	16(1)(b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants occupant un emploi d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux participant à un programme d'enseignement coopératif et les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de premier échelon de la fonction publique.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
11	<i>Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers</i> <a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1406&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1406&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a>	29 mars 2019	Des modifications ont été apportées à la loi afin que le prix maximal réglementé de l'essence, du carburant diesel, du mazout de chauffage et du propane au Nouveau-Brunswick comprenne le prix fédéral du carbone, qui est entré en vigueur en avril 2019.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur :	Résumé des modifications
Modifications au Règlement sur la procédure d'inscription (2015-4), <i>Loi sur le poisson et la faune</i> .	6 juin 2018	Suppressions et substitutions touchant le Règlement sur la chasse, le Règlement sur la chasse à l'orignal et le Règlement sur la procédure d'inscription et ajout de modifications à ceux-ci pour : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. modifier la date limite pour l'achat de permis de chasse à l'orignal pour non-résidents (dans le cas de tirages au sort de permis de chasse destinés aux guides et aux pourvoyeurs);</li> <li>2. modifier les exigences relatives à la possession d'animaux sauvages pour les permis de chasse à l'ours et à l'orignal pour non-résidents;</li> <li>3. intégrer l'achat de permis de chasse à l'ours et à l'orignal pour non-résidents au système électronique de délivrance de permis, qui comporte une inscription obligatoire;</li> <li>4. supprimer la vignette de validation connexe et les frais de remplacement de vignette de 5,25 \$ pour les permis de chasse à l'ours pour non-résidents.</li> </ol>

Les lois et les règlements relevant de la compétence du Ministère en 2018-2019 peuvent être consultés aux adresses suivantes :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

<http://laws.gnb.ca/en/deplinks?subjectnumber=5>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a continué à travailler sur son plan d'action portant sur les langues officielles pour se pencher sur les quatre secteurs d'activité visés par le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2018-2019 dans chacun de ces quatre secteurs d'activités.

## Axe 1 –

Assurer l'accès à un service d'égalité de qualité en français et en anglais partout dans la province.

- Des appels ont été effectués aléatoirement à des numéros de téléphone au Ministère qui sont utilisés par la population pour vérifier s'il y a offre active de services dans la langue officielle de choix des clients.
- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année pour assurer la capacité du Ministère à offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

## Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication et la correspondance avec les employés ont été effectuées dans la langue officielle de leur choix.
- Le Ministère a continué à encourager l'utilisation des deux langues officielles lors des petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

## Axe 3

Les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que les programmes et politiques qui sont révisés tiendront compte de la réalité des communautés de langue officielle dans la province.

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

## Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent vraiment bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles.

- Une note de la part du sous-ministre a été envoyée à tous les employés pour leur rappeler l'obligation légale qui incombe à tous les employés du gouvernement d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. Cette note faisait également référence à la politique et aux lignes directrices sur les langues officielles et à la boîte à outils en matière de langues officielles.
- Dans le cadre de l'évaluation du rendement annuelle, les employés devaient lire les politiques relatives aux langues officielles.

## Conclusion

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère encourage et soutient l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

**Section 1** – Englobe l'exercice en cours et l'année antérieure.

Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	
S.O.	S.O.	
Recommandations adoptées	Mesures prises	
S.O.	S.O.	
Recommandations non adoptées	Commentaires	
S.O.	S.O.	

**Section 2** – Englobe les périodes de déclaration pour les années trois, quatre et cinq.

Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
2015 Volume II – Chapitre 3 : Sylviculture - Déterminer si le ministère des Ressources naturelles s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois provenant de terrains boisés privés. <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf</a>	21	15
2015 Volume II – Chapitre 4 : Approvisionnement en bois des terres privées - Déterminer si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers. <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf</a>	19	14

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2018-2019.

# Annexe A : Sylviculture

## Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

Année	Produits			
	Semis produits	Semences produites (en kg)	Semences entreposées (en kg)	Semences entreposées pour les clients (en kg)
2018-2019	15 900 000	68	2 106	2 816
2017-2018	18 700 000	922	2 107	2 967
2016-2017	19 000 000	4	1 528	2 768

## Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (ha)

Année	Activités connexes à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2018-2019	10 402	14 849	15 069
2017-2018	10 268	15 841	14 187
2016-2017	10 166	15 366	15 038

## Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (ha)

Année	Activités connexes à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2018-2019	914	931	868	2 229
2017-2018	534	920	1 101	2 814
2016-2017	682	1 243	1 958	2 537

# Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne

## Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m<sup>3</sup>)

Année	Essence	Titulaires de permis et de sous-permis	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2018-2019	Résineux	3 371 454	202 600	3 275	5 468 007
	Feuillus	1 803 182	49 958	37 538	
2017-2018	Résineux	3 303 308	202 570	9 374	5 439 214
	Feuillus	1 838 538	41 808	43 616	
2016-2017	Résineux	3 420 908	182 846	16 089	5 411 190
	Feuillus	1 734 980	44 569	27 836	

# Annexe C : Incendies

## Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2018, 2017, 2016

Région		1	2	3	4	Total
2018	Incendies	77	78	104	26	285
	ha	43	154	98	17	312
2017	Incendies	75	46	110	14	245
	ha	62	27	463	16	568
2016	Incendies	51	50	136	45	282
	ha	28	30	162	44	264

Moyenne décennale : 226 incendies, 305 ha

## Incendies de forêt en 2018

Cause (2018 seulement)	Nombre	ha
Cause humaine/industrielle	227 (80 %)	243 (80 %)
Foudre	19 (7 %)	16,5 (5 %)
Cause inconnue	36 (13 %)	44,2 (15 %)

# Annexe D : Poissons et faune

## Permis de chasse délivrés

Type de permis	Chevreuil	Original*	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs**
Résident	42 788	4 352	5 146	10 387	9 644	967
Chasseur désigné	-	3 287	-	-	-	-
Non-résident	247	100	478	407	23	-
<b>Total en 2018</b>	<b>43 035</b>	<b>7 739</b>	<b>5 624</b>	<b>10 794</b>	<b>9 667</b>	<b>967</b>
Résident	45 443	4 564	4 878	11 369	10 280	1 133
Chasseur désigné	-	3 449	-	-	-	-
Non-résident	335	98	2 186	469	20	-
<b>Total en 2017</b>	<b>45 778</b>	<b>8 111</b>	<b>7 064</b>	<b>11 838</b>	<b>10 300</b>	<b>1 133</b>
Résident	46 381	4 541	4 801	12 921	9 627	1 304
Chasseur désigné	-	3 329	-	-	-	-
Non-résident	333	99	2 265	417	7	-
<b>Total en 2016</b>	<b>46 714</b>	<b>7 948</b>	<b>7 066</b>	<b>13 338</b>	<b>9 634</b>	<b>1 304</b>

\* Les chasseurs d'original qui résident au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur pour les accompagner. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

\*\* L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

## Permis de pêche à la ligne vendus

Espèce	2018	2017	2016
Saumon de l'Atlantique	12 054	13 000	13 598
Autres espèces*	50 146	53 885	57 824
<b>Total</b>	<b>62 200</b>	<b>66 885</b>	<b>71 422</b>

\* Comprend les ventes de permis de pêche sous la glace.

## Ventilation des permis délivrés en 2018

Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon	9 086	2 968
Truite, etc.	45 671	3 218
Pêche sous la glace	1 180	77
Eaux réservées de la Couronne*	Résidents seulement	
Miramichi	1 582	
Restigouche	987	
Patapédia	47	

\* Sections réservées à la pêche ordinaire seulement.